

RAPPORT

sur la requête adressée au Gouvernement belge par le Comité international permanent de linguistes

par Alphonse BAYOT,
Professeur à l'Université de Louvain.

Le premier Congrès de linguistes, réuni à La Haye du 10 au 15 avril 1928, a décidé de s'adresser « aux divers gouvernements et aux Commissions compétentes de la Société des Nations », à l'effet d'obtenir leur concours dans l'organisation d'une vaste enquête linguistique.

A la demande du Comité du Congrès, le Gouvernement néerlandais s'est chargé de transmettre la requête aux Gouvernements des autres pays. C'est ainsi que notre Ministère des Sciences et des Arts, saisi de la question par l'intermédiaire de la Légation des Pays-Bas et de M. le Ministre des Affaires Etrangères, a été amené à nous communiquer le texte de la requête, en y joignant cette note : « pour information et avis ».

Le document porte les signatures d'un groupe de linguistes autorisés, qui forment la Commission chargée par le Congrès de promouvoir et de suivre l'exécution de l'enquête. Un seul d'entre eux est connu pour s'occuper expressément de dialectes de l'Europe occidentale, à savoir Karl Jaberg (Berne), auteur, avec Jud, de *l'Atlas linguistique et ethnographique de l'Italie et de la Suisse méridionale*, dont le premier volume vient de paraître.

Les autres sont plutôt des savants cantonnés dans la linguistique générale ou faisant leur spécialité de l'étude des idiomes non européens, tels les « américanistes » Boas (Etats-Unis) et Rivet (France), ou encore Meinhof (Allemagne), l'interprète des langues bantoues.

Dans le texte de la pièce, il y a certaines propositions qui, au premier abord, ne laissent pas de déconcerter le lecteur habitué aux méthodes et aux exigences de la dialectologie européenne. Il est parlé de récolter les éléments devant servir à dresser « un premier atlas linguistique du monde ». On lit, en outre, que la Commission désignée par le Congrès « se tiendra à la disposition des gouvernements et des enquêteurs pour les aider à donner à l'enquête l'unité nécessaire ».

Il apparaît par là que le but poursuivi est une enquête uniforme, menée dans le monde entier, à l'aide d'un questionnaire unique ou, du moins, établi sur une base unitaire. Ainsi conçu, le projet pourra sembler vain à ceux qui apprécient l'utilité des questionnaires composés spécialement en vue des régions à explorer, les seuls qui permettent de recueillir les particularités lexicales inhérentes à la vie propre de chaque terroir.

A la vérité, il faut se garder de confondre deux types d'enquêtes qui s'affrontent là et qui, à les bien prendre, ne s'excluent nullement.

L'enquête universelle, dont il est question en l'espèce, a été proposée au Congrès de La Haye, par M. Meillet. Lorsqu'on lit le rapport déposé à ce sujet par l'éminent savant (1), on constate que son dessein n'est autre que de rassembler des matériaux permettant de soumettre à des études comparatives l'ensemble des idiomes parlés à la surface du globe.

(1) Voir : *Premier Congrès International de Linguistes à La Haye*, du 10 au 15 avril 1928. *Propositions*. Nimègue, Richelle, 1928, br. in-8°.

S'il s'agit d'alimenter les recherches de linguistique comparée, l'unité de l'enquête se justifie. Nous n'avons pas, pour le surplus, à nous prononcer sur ses modalités. Le soin d'en régler les détails appartient à la Commission désignée à cet effet.

Il est bien évident, toutefois, qu'une entreprise de si large envergure aura fatalement comme contre-partie le petit nombre des localités explorées dans chaque pays. Dès lors, c'est sans raison qu'on redouterait quelque concurrence capable de contrarier les enquêtes dialectales déjà en cours dans nos provinces et sur lesquelles nous aurons à revenir tantôt. En attendant le compte-rendu des délibérations du Congrès, il suffit, d'ailleurs, de parcourir les rapports présentés pour voir qu'à côté de l'enquête universelle, on n'a pas perdu de vue, à La Haye, l'intérêt urgent qu'il y a à procéder à des explorations régionales, d'autant plus minutieuses et plus serrées qu'elles s'appliquent à des cantons plus restreints.

Pour ce qui regarde le territoire de la Belgique, l'enquête générale, si ses promoteurs jugent à propos de faire visiter l'un ou l'autre de nos villages, se poursuivra nécessairement en connexion avec ce qui sera fait dans chacun des grands domaines linguistiques auxquels nous nous rattachons, domaine néerlandais, domaine gallo-roman. Sur ce point, il semble donc que nous n'avons guère qu'à donner une adhésion de principe au projet.

Mais ce serait mal comprendre la requête qui nous est soumise, que d'en rester là. Elle proclame « qu'il est du devoir de tous les Gouvernements d'organiser une étude aussi complète que possible des langues et dialectes de tous les pays dont ils ont la garde ». Du coup, nous voici tenus de songer à notre colonie africaine, car c'est dans des pays comme ceux-là que l'exploration projetée

trouvera son véritable terrain et que sa réussite serait de nature à accroître sensiblement notre capital scientifique.

Dans ces conditions, notre tâche n'est-elle pas toute tracée ? Nous attirerons l'attention du Gouvernement belge sur l'intervention qu'on attend de lui ; nous lui recommanderons instamment le grand œuvre qui s'annonce, en tant que la Belgique est appelée à y prendre part comme puissance coloniale. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si nous sommes à même de prêter à l'entreprise une collaboration effective immédiate, en d'autres termes si nous avons des agents coloniaux préparés à enregistrer scientifiquement les parlers congolais. Qu'il me suffise, à ce propos, de transcrire le passage de la requête visant l'exécution du travail : « Un procédé simple et rapide consiste à envoyer dans un certain nombre de localités des régions à explorer des enquêteurs munis d'un questionnaire à faire traduire dans le parler de chacune de ces localités ». On ne demande là, en somme, rien qui ne soit réalisable sans grande difficulté, et n'y a-t-il pas lieu de croire qu'une fois l'enquête décrétée et sérieusement voulue, la fonction, comme on dit en biologie, créerait l'organe ⁽¹⁾ ?

En même temps que nous poserons la question de l'enregistrement des idiomes congolais, ce ne sera pas dépass-

(1) La Section flamande de la Commission s'est préoccupée des moyens à mettre en œuvre pour faire entamer le travail. Elle en a envisagé trois :

1. Encourager et centraliser les efforts tentés par des particuliers, notamment les missionnaires, en vue de dresser le tableau de l'usage linguistique parmi la population noire.

2. Enseigner aux futurs fonctionnaires de la colonie les éléments de phonétique générale devant les mettre à même de transcrire avec précision les parlers des indigènes. A Hambourg et à Londres, de grands laboratoires de phonétique expérimentale ont été aménagés pour procéder à l'étude des langues coloniales. Voir, à ce propos, l'article publié par M. Grootaers, dans *Congo*, avril 1925, « Sur la nécessité d'organiser l'étude de la phonétique dans une Ecole coloniale supérieure ».

3. Envoyer sur place une mission scientifique chargée d'exécuter le programme tracé par le Comité international de linguistes.

ser le cadre de la consultation qui nous est demandée, que de signaler au Gouvernement l'importance croissante attachée par le monde savant aux enquêtes dialectales et aux atlas linguistiques et de rappeler, en peu de mots, ce qui se fait chez nous, sous ce rapport.

Depuis quelques années, un grand effort a été déployé pour recueillir une documentation méthodique sur les patois belges. Du côté flamand, le travail se centralise à Gand et à Louvain, ainsi qu'on peut le voir par l'article de M. Blancquaert, dans le n° 1 de notre *Bulletin*, 1927, pp. 226-43. A Louvain, la « Zuidnederlandsche dialect-centrale », sous la direction de M. Grootaers, rassemble des matériaux qui serviront à dresser un atlas s'étendant à toute la Belgique néerlandaise. A Gand, M. Blancquaert et ses collaborateurs, s'attachant à des coins particuliers du sol flamand, multiplient les sondages et creusent plus à fond ; ils nous promettent de la sorte une série d'atlas régionaux, dont on a un premier spécimen dans le *Dialect-Atlas van Klein-Brabant* (Antwerpen, De Sikkel, 1926), paru sous la signature de M. Blancquaert.

Pour ce qui touche à la Wallonie, dont 23 points sont déjà représentés dans l'*Atlas linguistique de la France*, M. Haust a publié dans notre premier *Bulletin*, pp. 68-77, un article contenant tout ce qu'il y aurait à dire sur le sujet, et il a traité celui-ci avec d'autant plus d'autorité que, développant l'œuvre bien connue, inaugurée de longue date déjà par la Société de Littérature wallonne de Liège, il poursuit lui-même l'enquête la plus étendue et la plus rigoureuse qui ait porté sur l'ensemble de nos parlers romans.

De telles entreprises, si elles sont dues à l'initiative privée, ont du moins, ne fût-ce qu'à raison de leur ampleur,

des titres particuliers à la sollicitude de l'Etat. Il nous appartient d'en dire le mérite et l'à-propos, afin que, le moment venu, elles trouvent l'aide qui pourrait leur être nécessaire.